Classement de la plainte multiple CHAP (2017)1197

Un accusé de réception et des informations relatives au préclassement de la plainte multiple CHAP (2017)1197, concernant l'adoption de la loi régionale 2/2016 du 27 septembre modifiant la législation sur l'aménagement touristique sur les îles de La Gomera, La Palma et El Hierro (îles Canaries, Espagne), ont été publiés sur le site web Europa¹ le 25 octobre 2017. Cette communication annonçait que les services de la Commission, après évaluation des informations disponibles, avaient conclu que la plainte susmentionnée pouvait être classée. Les plaignants étaient toutefois invités à envoyer à la Commission, dans les quatre semaines suivant la publication de la communication, tout élément nouveau susceptible de démontrer l'existence d'une infraction au droit de l'Union européenne. La communication indiquait également que la Commission pourrait classer le dossier, après expiration de la période susmentionnée.

Étant donné que les plaignants ne lui ont communiqué aucun nouvel élément dans le délai imparti à compter de la publication de l'accusé de réception et des informations concernant le préclassement, et pour les raisons exposées dans ces documents, la Commission européenne confirme le classement de la plainte multiple CHAP (2017)1197 à la date de publication de la présente communication.

_

 $^{^{1} \, \}underline{\text{https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/contact/problems-and-complaints/how-make-complaints-eu-level/joining-similar-complaints/decisions-multiple-complaints} \, \underline{\text{fr}}$